#### DIPLOME SUPERIEUR DE BIBLIOTHECAIRE

#### MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

#### DECARPENTRY Anne

La Bibliothèque populaire de Granville (Manche)

ANNEE: 1982

18<sup>ème</sup> PROMOTION



1982/20

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES
17-21, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69100 VILLEURBANNE

#### PLAN

Bibliographie		p. 4
Introduction		p. 6
I <sup>e</sup> Partie : La Li	gue de l'enseignement et les Bibliothèques	populaires
	es Bibliothèques populaires	p. 7
I.2. La	Ligue de l'enseignement	p. 8
I	.2.1. Création de la Ligue	
I	.2.2. Ses buts idéologiques	
I	.2.3. Son action en faveur des Bibliothèque	s populaires
	torique de la Bibliothèque populaire de Gra	
	adre politique et culturel	p. 12
II.2. C	adre administratif	
I	I.2.1. Fondation	
I:	I.2.2. Les statuts	
I:	I.2.3 Le contrôle de l'Etat	
II.3. L	e Comité de la Bibliothèque	<b>p.</b> 15
İ	I.3.1. Organisation du Comité	
I	I.3.2. Répartition des tâches	
I	I.3.3. Bénévolat et gratuité	
I	I.3.4. Origine sociale du Comité	
II.4. Lo	ocal	p. 17
II.5. Fo	onctionnement de la Bibliothèque	p. 18
	I.5.1. Les livres	
II.5.1.1. No	ombre de volumes et acquisitions à titre gra	tuit
	equisitions à titre onéreux	
II.5.1.3. Le	e catalogue de la Bibliothèque	
II	[.5.2. Les sociétaires et abonnés	p. 19
	[.5.3. Le service public	
	verture au public	
II.5.3.2. Le	<del>-</del>	
II.6. Le	_	p. 20
	1.6.1. Budget 1882	
	.6.2. Analyse des dépenses	
	.6.3. Evolution du budget	
	es activités de la Bibliothèque	p. 24
	.7.1. Les conférences	
	.7.2. Les intentions	
	•7.3. Lien avec les associations et collect:	
11.8. Re	lations avec la Bibliothèque municipale et :	
	.8.1. La Bibliothèque municipale	palité p. 25
II	.8.2. Relations avec la municipalité	

IIIe Partie : Situation actuelle de la Bibliothèque populaire	• 1952 <b>–</b> 1981
III.1. Administration	p. 28
III.1.1. Nouveaux statuts	
III.1.2. Heures et jours d'ouverture	
III.1.3. Le règlement	
III.2. Le personnel	p. 32
III.2.1. Féminisation	
III.2.2. Catégories socio-professionnelles	
III.3. Le local	p. 33
III.4. Le circuite du livre	
III.4.1. Les acquisitions	
III.4.2. Traitement du livre	
III.4.2.1. Classement sur les rayons	
III.4.2.2 Equipement	
III.5. Le circuit du lecteur	p• 34
III.5.1. L'inscription	
III.5.2. Information du lecteur	
III.5.3. Le prêt	
III.5.3.4. Système de prêt	
III.5.3.2. Nombre de lecteurs	
III.5.3.3. Nombre de prêts	
III.6. Le budget	p. 36
III.7. Relations avec la municipalité	
IV <sup>e</sup> Partie : Les collections et les lecteurs	
IV.1. Le catalogue : étude	<b>p.</b> 38
IIV.1.1. Statistiques portant sur les classes	représentées
IV.1.2. Les listes d'acquisition	
IV.2. Quels romans ?	<b>p.</b> 40
IV.2.1. Le roman populaire	
IV.2.2. Le fonds de la Bibliothèque	
IV.3 Le public : les abonnés	p. 42
V <sup>e</sup> Partie : Avenir de la Bibliothèque populaire	p. 44
V.1. Les relations avec la Bibliothèque municipale	-
complémentarité ou concurrence	-
V.1.1. L'environnement	
V.1.2. Evolution de la politique de la Biblio municipale	thèque
V.2. Projets	

Conclusion

#### **BIBLIOGRAPHIE:**

- AUDE (Claire), SCHAEFFER (Marie-Danielle), TEROUANNE (Bénédicte).
   Les Bibliothèques populaires en France à travers le Bulletin de la Société Franklin" (1869-1789). Villeurbanne : E.N.S.B., 1977. (Mémoire E.N.S.B.)
- CARBONNIER (Marianne). La Bibliothèque populaire protestante de Lyon au 19<sup>e</sup> siècle. Villeurbanne : E.N.S.B., 1976. (Mê-moire E.N.S.B.)
- COMTE (Henri). Les Bibliothèques publiques en France. Villeurbanne : Presses de l'E.N.S.B., 1972.
- DIDELOT (Maurice). Les Abonnements à la lecture à Lyon : étude sociologique d'un réseau de lecture publique. Villeurbanne : E.N.S.B., 1975. (Mémoire E.N.S.B.).
- DESSOYE (Arthur). Jean Macé et la fondation de la Ligue de l'enseignement. Paris : Marpon et Flammarion. 1883.
- HASSENFORDER (Jean). Développement comparé des bibliothèques publiques en France, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle (1850-1914). Paris : Cercle de la Librairie, 1967.
- MACE (Jean). Conseils pour l'établissement des bibliothèques communales. Paris : J. Hetzel, 1864.
- MACE (Jean). Morale en action : mouvement de propagande intellectuelle en Alsace. - Paris : J. Hetzel. 1865.
- Manuel d'histoire littéraire de la France / dir. par Pierre Abraham et Roland Desne. - Paris : Editions sociales, 1965-5.1 - De 1848 à 1913. - 1977.
- MAYEUR (Jean-Marie). Les Débuts de la Troisième République 1871-1898. - Paris : Le Seuil, 1973. - (Points Histoire : Nouvelle histoire de la France contemporaine ; 10.)
- OLIVIER-MARTIN (Yves). Histoire du roman populaire en France 1840-1978. Paris : Albin Michel, 1980.
- PASSION (Dominique) et PIQUET (Michel). Une entreprise d'éducation populaire par le livre au XIX<sup>e</sup> siècle : la Société Franklin : 1879-1899. Villeurbanne : E.N.S.B., 1978. (Mémoire E.N.S.B.)
- PELLISSON (Maurice). Les Bibliothèques populaires à l'étranger et en France. Paris : Imprimerie nationale, 1906.
- PETIT (Edouard). Jean Macé, sa vie, son oeuvre. Paris : A. Quillet, s.d.
- RICHTER (Noë). Les Bibliothèques populaires. Paris : Cercle de la Librairie, 1978.
- RICHTER (Noë). Lecture et éducation permanente : de la lecture populaire à la lecture publique. Le Mans : Bibliothèque de l'Université du Maine, 1981.
- THIN (E.). Granville: historique, maritime, actuel. Coutances: OCEP? 1980.

#### SOURCES:

- 1) manuscrites
- Registre des Archives de la Bibliothèque municipale de Granville
- Archives de la Bibliothèque populaire : 1880-1902
- Cahier des délibérations de la Bibliothèque populaire : 1952-1982
  - 2) imprimées
- Bulletin de la Ligue (française) de l'enseignement. Paris . 1881 (I,N°1) ...
  Années consultées : 1881-1889
- Le Granvillais. Courrier de la côte. Politique, littéraire, maritime et commercial ... Hebdomadaire. Granville, 1869-1944.

  Années consultées : 1881-1882
- Les Annuaires de Granville, publiés par "Le Granvillais".
   Granville .
  Années 1892, 1895-1897, 1922, 1924, 1932, 1941.
- BIBLIOTHEQUE POPULAIRE. Granville. Catalogue 1971. Granville, 1971 (Imprimerie granvillaise)
- COMITE DE L'ETABLISSEMENT DE LAIMPRIMERIE CINO DEL DUCA Maisons-Alfort. Catalogue discothèque, bibliothèque. Maisons-Alfort, 1973.
- IMPRIMERIE NATIONALE. Paris. Catalogue de la Bibliothèque du personnel, mis à jour au 1<sup>er</sup>janvier 1976. Paris : Imprimerie nationale, 1976.
- BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE. Granville. Rapport annuel 1981. (dactylographié)
- Tableau de répartition par genres des acquisitions en Lecture publique de la Bibliothèque municipale de Toul en 1981. 1 f. dactylographiée.

#### INTRODUCTION

Il nous a paru intéressant d'étudier une des rares bibliothèques populaires qui existe encore en tant que telle en France . Elle est située à Granville, ville de 15 000 habitants sur la côte ouest du Cotentin, qui, jadis port de pêche, vit surtout du tourisme et de petites industries. La Bibliothèque a été créée sous le nom de Bibliothèque populaire et Société républicaine d'instruction en 1880, sous l'égide de la Ligue de l'enseignement. Nous nous proposons d'étudier son fonctionnement et son évolution depuis sa oréation. Nous nous efforcerons de savoir si elle a maintenu et adapté ses buts fixés à l'origine ou si elle n'est qu'une survivance du passé . Après avoir évoqué le rôle de la Ligue de l' Enseignement dans la création des Bibliothèques populaires, nous retracerons l'historique de la Bibliothèque populaire de Granville, son fonctionnement actuel et l'avenir qui s'offre à elle. Pour ce dernier point, il faut prendre en considération la situation de la Bibliothèque populaire en rapport avec les autres bibliothèques existant dans la ville. Ces éléments peuvent constituer une tentative d'explication de la longévité de la Bibliothèque populaire : la Bibliothèque municipale, créée postérieurement en 1884, ne pratiquait pas le prêt à l'extérieur jusqu'en 1981.

L'éloignement et le peu de temps dont nous disposions ont rendu difficiles l'étude sur place et la consultation des archives à la Bibliothèque municipale et à la Bibliothèque populaire. L'absence de documents d'archives concernant la Bibliothèque pour la période 1902-1952 et la faible amplitude d'horaires d'ouverture de cette Bibliothèque populaire (1h30 deux fois par semaine) n'ont permis qu'une recherche partielle.

lère Partie : La Ligue de l'Enseignement et les Bibliothèques populaires

#### 1.1 Les Bibliothèques populaires

Les Bibliothèques populaires furent fondées en France avant 1860 par des bourgeois libéraux catholiques ou protestants. Elles étaient nées de l'inadaptation des Bibliothèques municipales axées sur la conservation et réservées aux érudits. Elles avaient pour but d'instruire et de moraliser les classes laborieuses. La Société Franklin jouera un rôle déterminant.

L'âge d'or de ces bibliothèques se situe entre 1860 et 1890. Les motivations sont d'ordre humaniste et philanthropique. Les collections de faible importance se limitent aux ceuvres didactiques et aux cuvrages d'éducation morale et civique et excluent les ceuvres de fiction quoiqu'après 1860 des promoteurs tels que Jean Macé acceptent de faire une part plus large aux livres de récréation. Le choix des livres sera une des raisons qui aboutirons

à l'échec des Bibliothèques populaires qui ont été progressivement

#### Administration et contrôle :

intégrées aux Biblicthèques municipales existantes .

A côté des biblicthéques populaires municipales, il y avait les bibliothèques populaires libres qui étaient soumises au régime des associations : leur existence dépendait de l'autorisation du préfet qui agréait le choix du président, la nomination des membres devait être approuvée par le sous-préfet et le catalogue examiné par les services préfectoraux.

En 1873. Jules Simon. ministre de l'Instruction publique. envoya

En 1873, Jules Simon, ministre de l'Instruction publique, envoya une circulaire qui demandait aux préfets d'ouvrir une enqête sur les Bibliothèques populaires. Un Service des Bibliothèques populaires fut créé au Ministère.

Par l'arrêté du 6 janvier 1874, l'Etat accordait son aide par des concessions de livres aux bibliothèques qui acceptaient le contrôle du Ministère, la nomination d'un comité de surveillance et l'extension de l'Inspection générale à ces Bibliothèques.

Après 1875, se produisit un net développement des bibliothèques créées par des associations, ce qui correspond à un durcissement du contrôle sur les bibliothèques libres.

L'Instruction pour l'organisation des biblicthèques populaires du 30 décembre 1876 prescrit la tenue d'un registre, un fichier (fiches 10 x 6 cm.), un catalogue imprimé.

#### I.2.1 Création de la Ligue

La Ligue de l'Enseignement est créée en 1866 par Jean Macé, alors professeur à Beblenheim dans le Haut-Rhin, sur l'exemple de la Ligue de l'enseignement belge créée deux ans plus tôt : "Je fais appel à tous oeux qui conçoivent la ligue future comme un terrain neutre politiquement et religieusement parlant et qui placent assez haut la question de l'enseignement populaire"(1). La Ligue se donne pour but de provoquer l'initiative individuelle au profit du développement de l'instruction populaire. En 1871, une pétition en faveur de l'instruction obligatoire et gratuite est lancée en France qui prend le nom de "Mouvement national du Sou contre l'ignorance". Le groupe parisien devient Cercle parisien et se donne les statuts suivants : "Statuts l Une société est créée à Paris sous le nom de Cercle

Parisien de la Ligue de l'enseignement

2 Elle a pour objet la propagation de l'instruction
primaire surtout dans les communes rurales notamment
en provoquant la fondation d'écoles, de cours gratuits,
de conférences et en favorisant la création des
Eibliothèques populaires ."(2)

Un premier bulletin est diffusé en 1868. La Ligue connaît des jours difficiles sous l'Ordre moral : aux cercles catholiques, elle répondapar les sociétés républicaines. Plusieurs structures coexistent sous différents noms : Cercles de la Ligue de l'enseignement, Sociétés de bibliothèques populaires, Sociétés républicaines d'instruction. Au sujet de ces dernières, à l'Assemblée générale du Cercle parisien, le 31 janvier 1880, Jean Macé déclare : "Voilà bientôt deux ans que j'ai cru de voir donner un autre carractère à ma propagande personnelle et qu'abandonnant le terrain de neutralité politique et religieuse sur lequel je m'étais placé pour fonder les anciens Cercles de la Ligue, je fais créer partout où on m'appelle des Sociétés républicaines d'instruction." (3)

<sup>(1) -</sup>DESSOYE (Arthur). - Jean Macé et la fondation de la Ligue de l'enseignement. - Paris : Marpon et Flammarion, 1883. - F. 124

<sup>(2) -</sup>Bulletin de la Ligue de l'enseignement pour la propagande de l'instruction dans les départements, 1, 1881, p. 1.

<sup>(3) -</sup>DESSOYE (Arthur). - Op. cit. . - P. 209.

Dès 1878, les Sociétés républicaines d'instruction sont créées, le but est de les unir en groupements régionaux qui permettront de constituer une fédération. Un type général de statuts est proposé aux groupements nouveaux. Jean Macé effectue des déplacements dans toute la France. En 1879 (septembre), il est à Dreux, à Avranches (Manche), à Granville et Argentan (Orne). Au Congrès de 1881, est créée une fédération de toutes les sociétés: la Ligue de l'Enseignement fondée par Jean Macé s'organise en Fédération sous le titre de Ligue française de l'enseignement".

# I.2.2 Ses buts idéologiques

Jean Macé déclare n'avoir eu pour but que l'éducation au suffrage universel et, pour cela, le développement de l'instruction en France. Une "Enquête sur l'obligation, la gratuité et la laïoité de l'enseignement primaire" est lanoée par Emmanuel Vauchez, du Cercle parisien, de même qu'une "Souscription nationale du Sou des écoles laïques pour fournir un matériel d'enseignement primaire aux écoles rurales de France, d'Algérie et des colonies".

Tout concourt à ce mouvement en faveur de l'instruction. La création de bibliothèques populaires est présentée comme le moyen d'action au début le plus facile et le plus pratique, dans le Rapport sur la question des Sociétés d'instruction de village présenté au Congrès de la Ligue de l'enseignement (4).

La Ligue de l'enseignement joua le rôle de groupe de pression au côté de la République. L'idée de l'école laïque n'est pas séparable de la République, de la formation du citoyen et de l'éducation au suffrage universel et aussi de la défense de la patrie et du sentiment de patriotisme.

Le 16 juin 1881, sous le ministère de Jules Ferry, la loi sur la gratuité de l'enseignement primaire est enfin acquise, suivie le 28 mars 1882 par la loi sur l'enseignementobligatoire et la laïoité de l'enseignement.

La Ligue porte ailleurs ses efforts . En 1882 la Ligue de 1 enseignement précise son action . Elle ne veut plus se contenter de former des électeurs, mais aussi des soldats .

<sup>(4)-</sup>Bulletin de la Ligue de l'enseignement ..., 10, 1881, p. 394.

Au Congrès général, l'historien Henri MARTIN illustre ces intentions: "Ce que la Ligue a fait une première fois à côté du Ministère de l'instruction publique elle doit le faire maintenant à côté du Ministère de la guerre". (5) La Ligue française de l'enseignement étendant le cercle de son action prend en mains la cause nationale de l'éducation civile et militaire. Une souscription est lancée. La loi du 27 janvier 1880 rendait obligatoires les exercices militaires et le tir dans l'enseignement de la gymnastique. Il est décidé de fonder les Cercles nationaux d'éducation et de gymnastique.

#### I.2.3 Son action en faveur des Bibliothèques populaires

Jean MACE, encouragé par la circulaire ROULAND (1860), qui recommandait de créer une bibliothèque dans chaque école et de doter les populations laborieuses d'un fonds d'ouvrages intéressants et utiles, organisa la Société des Bibliothèques communales du Haut-Rhin. Il publia une "Instruction pour l'établissement des bibliothèques communales" en 1863, puis : "Conseils pour llétablissement des bibliothèques communales" en 1864. Le "Bulletin de la Ligue française de l'enseignement" joua le rôle de conseil et de lien : un"Catalogue à consulter pour l'organisation et la direction d'une bibliothèque populaire", comprenant 4000 ouvrages et dressé par Jean MACE, est proposé (6). Les questions d'organisation pratique sont abordées : registres, mode de reliure . Des modèles de règlement, de statuts sont proposés ainsi que la la commande de livres assurée/par l'intermédiaire du Cercle parisien . L'aide est aussi financière : des subsides sont accordés pour la fondation de bibliothèques populaires. Des achats de livres sont effectués pour les écoles et les bibliothèques populaires : sous la rubrique "Manche" se trouve mentionnée la somme de 454 30 F versée sous forme d'achats de livres en 1880 à la Bibliothèque de Granville (7).

<sup>(5)-</sup> Bulletin de la Ligue française de l'enseignement, 11, 1882, p.269

<sup>(6)-</sup> Bulletin de la Ligue de l'enseignement..., 2, 1881, p. 253-337

<sup>(7)-</sup> Bulletin de la Ligue de l'enseignement..., 1, 1881, p. 201

La Ligue se tourna aussi vers la création de bibliothèques régimentaires comme le fit la Société Franklin. Elle compléta son action par l'organisation de conférences et l'envoi de conférenciers dans toute la France.

IIe Partie : Historique de la Bibliothèque populaire de Granville

Pour étudier l'histoire de la Bibliothèque populaire, nous ne disposons que des archives couvrant la période 1880-1902 : essentiellement les compte-rendus des ééances d'assemblées générales des sociétaires de la Ligue de l'enseignement et des réunions du comité de la Bibliothèque.

De 1902 à 1952, nous ne disposons d'aucun document propre à la Bibliothèque, puis nous avons consulté le "Cahier des délibérations" de 1952 à 1982.

Nous avons consulté à la Bibliothèque municipale de Granville la presse locale: "Le Granvillais .Courrier de la côte...", journal républicain, années 1881-1882 et les "Annuaires de Granville", publiés par le journal "Le Granvillais", qui n' existent que pour les années 1892, 1895-1897, 1922, 1924, 1932, 1941.

#### II.1 Cadre politique et culturel

Granville en 1881 est républicaine depuis deux ans .
Une liste républicaine est élue aux élections municipales de 1881:

Apl'époque Granville est avant tout un port de pêche. La population s'élévait à 11 040 habitants. Nous disposons de peu de renseignements sur la composition socio-professionnelle de la population. Il eût été trop long de faire une analyse du recensement quinquennal de 1881.

D'une manière générale, le département de la Manche se situait juste à la frontière d'une ligne allant du Mont Saint-Michel aux Alpes, séparant au Nord une France instruite d'une France illettrée au Sud, déterminée par le pourcentage de conscrits sachant lire et par le pourcentage d'époux signant leur acte de mariage (8).

Il existe d'autres bibliothèques populaires créées par la Ligue de l'enseignement dans la Manche : à Avranches, Tirepied, puis Villedieu (9).

<sup>(8)-</sup> Atlas historique de la France contemporaine / dir. par René Rémond. - Paris : A. Colin, 1966. - P. 170-171.

<sup>(9)-</sup> Bulletin de la Ligue de l'enseignement ..., 1, 1881, p. 201.

# II.2 Cadre administratif

#### II.2.1 Fondation

Le 2 mars 1880, est créée à Granville sous l'impulsion de M. RIOTTEAU, député républicain de Granville, une Société républicaine d'instruction & Bibliothèque populaire, dont les statuts sont approuvés par le préfet de la Manche. Le fondateur Arthur LEPRINCE est un armateur. La Bibliothèque a été ouverte le 9 mai.

#### II.2.2 Les statuts

Ils sont conformes au type général des statuts des sociétés républicaines d'instruction (annexe 1):

"II est formé entre toutes les personnes qui adhèrent aux présents statuts une "Société républicaine d'instruction & Bibliothèque populaire de Granville":

Cette Société fait appel au concours de tous les Républicains pour travailler par tous les moyens légaux au développement de l'instruction.

Elle a son siège à Granville. Sa duréé est illimitée. Les dames sont admises à en faire partie.

La Société a pour but ?

- Art. 1. -D'établir une bibliothèque populaire dans la commune de Granville, d'organiser des lectures familières à haute voix et des conférences, d'appeler l'attention de toutes les Municipalités sur toutes les mesures qu'elles pourraient prendre dans l'intérêt de l'instruction.

  Le catalogue de la Bibliothèque sera présenté chaque année à l'approbation de Monsieur le Préfet de la Manche. Les conférences seront soumises aux Lois & Règlements en vigueur, dans le cas où le public y serait admis.
- Art. 2. -Les ressources de la Société se composent :
  - 1°/ de la cotisation annuelle payée par chacun de ses membres et fixée dès à présent à trois francs par année.
  - 2°/ du montant des dons ou versements faits par les membres de la Société.
  - 3°/ du produit des abonnements dont le prix est fixé à dix centimes par mois.
  - 4°/ des dons de livres ou autres objets formant le mobilier de la Bibliothèque.
- Art. 3. -Les livres composant la Bibliothèque sont la propriété indivise des membres de la Société.
- Art. 4. -En cas de dissolution de la Société ces livres seront remis au Cercle parisien de la Ligue de l'enseignement, ou à son défaut, répartis entre les Bibliothèques populaires existant dans l'arrondissement; en aucun cas, ils ne pourront être partagés entre les membres de la Société.

- Art. 5. -Tout membre qui cesse de faire partie de la "Société", par suite de décès, départ, démission, ou pour toute autre cause, perd tous ces droits à la propriété indivise de la Bibliothèque et n'a droit de répéter aucune somme d'argent envers la Société.
- Art. 6. La Société est administrée par un comité de six membres dont un bibliothécaire trésorier et un secrétaire, nommés en Assemblée générale; ces fonctions sont gratuites, les membres sortants sont rééligibles.
- Art. 7. -Ess Comités nomme son Bureau et fait son règlement. Il convoque la Société quand il le juge utile, il rend compte de son administration et de la gestion financière à l'Assemblée générale annuelle qui sera annoncée quinze jours à l'avance par les journaux de l'arrondissement.
- Art. 8. -Sont membres de la Société : toutes les personnes qui adhèrent aux présents statuts et s'engagent à verser la cotisation fixée plus haut à trois francs par année . Cette cotisation est payable d'avance .
- Art. 9.-Les membres de la Société s'engagent à ne s'occuper ni de questions politiques, ni de questions religieuses.
- Art.100 -Les membres du Comité seront nommés en Assemblée générale.
- Art.11. -Chacun des sociétaires recevra une carte personnelle sur la présentation de laquelle il sera reçu aux lectures, conférences ou réunions quelconques de la Société.
- Art.12. -Tous les changements qui pourront être introduits dans l'avenir aux présents statuts ne seront définitifs qu'après avoir été approuvés par Monsieur le Préfet de la Manche.

#### II.2.3. Le contrâle de l'Etat

La Bibliothèque est une bibliothèque populaire libre (par rapport aux bibliothèques populaires municipales) soumise auxrégime des associations. Elle devait recevoir l'autorisation du préfet qui agréait le choix du président, la nomination des membres devait être approuvée par le sous-préfet. Le catalogue était présenté chaque année à l'approbation du préfet. La loi du 30 juin 1881 permit de tenir des réunions publiques sans autorisation tout en imposant une déclaration préalable et la constitution d'un bureau.

D'autre part, par l'arrêté du 6 janvier 1874, l'Etat accorda son aide par des concessions de livres aux bibliothèques qui acceptaient 

\*datée son contrôle. Une lettre à en-tête du Ministère de l'Instruction

de du 1eraoût publique et des Beaux-Arts propose de nouvelles concessions d'

1884 ouvrages et demande au maire si l'autorisation préfectorale a

été obtenue et si le comité de surveillance a été agréé .Une lettre du 20 mai 1894 propose une nouvelle concession de livres "sous réserve qu'un article additionnel serait introduit dans les statuts de la Bibliothèque : en cas de dissolution, les ouvrages provenant du dépôt du Ministère feraient retour à l'Etat".

# II.3. Le Comité de la Bibliothèque II.3.1. Organisation du Comité

Dès 1881, le nombre de membres du Comité passe de 6 à 15 "vu les exigences du service de la Bibliothèque". Le Comité nomme le Bureau : président d'honneur, président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Il yea trois réunions par an les cinq premières années, puis 2. De même, chaque année jusqu'en 1885, il y a une Assemblée générale des sociétaires de la Ligue de l'enseignement qui prend le nom de Réunion générale en 1889-1900. Un faible nombre de sociétaires y participent en dehors des membres du Comité: 3 en 1900 alors que 76 sociétaires ont payé leur cotisation.

# II.3.2. Répartition des tâches

Le Bureau s'occupe en principe des achats de livres tandis que la distribution des livres est effectuée par les membres du Comité. Un tableau est institué comprenant trois membres par séance hebdomadaire (le dimanche après-midi) désignés par le sort. Le président ne participe pas aux distributions de livres tandis que des membres ne faisant pas partie du Bureau sont chargés des achats: 4 en général. Les membres du Comité se voient reprocher leur manque de zèle à se rendre à la Bibliothèque par le secrétaire dans la séance de décembre

1882 et, à l'Assemblée générale de 1883, il n'y a pas de rapport fait par le secrétaire "parce qu'il a été trop mauvais vu le manque d'assiduité des membres à faire leur service". Le service n'est fait que par 1 ou 2 membres.

#### II.3.3. Bénévolat et gratuité

Les statuts de 1880 précisent que les fonctions sont gratuites, notamment celles de bibliothécaire trésorier ou secrétaire. Mais às partir de la séance du 19 novembre 1884, le Comité décide d'accorder une gratification annuelle de 100 F. au secrétaire.

# II.3.4. Origine sociale du Cemité

Bien que, dans les préambules des statuts, les dames soient admises à en faire partie, aucune femme n'occupe une fonction quelconque dans le Comité avant 1936.

La bibliothèque a été fondée par un armateur Arthur LEPRINCE, sous l'égide de M. RIOTTEAU, député républicain et président de la Chambre de commerce. Parmi les membres des comités successifs, nous relevons les professions suivantes:

1881 -un vétérinaire

- -un médecin président jusqu'en 1911
- -un commissaire adjoint de marine en retraite (ils sont regroupés sur une même liste républicaine aux élections municipales du 9juin 1881)
  - -un avocat
  - -chimiste-expert
  - -chef de la musique municipale
  - -peintre en bâtiment
  - -entrepreneur de bâtiments
  - -des négociants et armateurs
- 1882 -caissier de la Caisse d'Epargne
- 1883 -mécanicien
  - -conducteur des Ponts et chaussées
- 1893 -professeur de l'Université retraité
- 1922 -le caissier de la Caisse d'Epargne qui est président
- 1932 -agent d'assurances
- 1941 -le secrétaire administratif de la Chambre de commerce, qui est président

Nous pouvons remarquer un regroupement par activités : en 1924 trois membres du Comité sont directeurs de la Caisse d'Epargne, de même qu'en 1941.

Nous notons l'importance des professions libérales, des "notables" et des fonctions commerciales et maritimes qui ne sont pas surprenantes dans un port . Nous sommes cependant conscientes

du fait que ces professions révélées par les "Annuaires de Granville" et la presse politique ne peuvent citer qu'un niveau important de fonction.

Quelques membres du Bureau joue un rôle important dans la municipalité:

- -le fondateur a été maire de Granville en 1881
- -son frère, ensuite président du Comité, était conseiller municipal en 1882
- -le président d'honneur est maire et député en 1882
- -en 1895 plusieurs membres sont conseillers municipaux
- -le président du Comité, qui le restera de 1883 à 1901, sera maire en 1988

Ces membres participent aussi à diverses sociétés : Secours mutuels, Société de tir la Patrie .

Le bureau reste relativement stable . La fonction de président connaît une longévité remarquable : les présidents le furent pendant 24 ans en moyenne . De 1883 à 1941, il y eut deux présidents seulement . Nous pouvons en conclure que l'âge des responsables est dû à la durée de la fonction . Le fondateur avait 35 ans lors de la fondation . La fonction de secrétaire recoupe le plus souvent celle de bibliothécaire et trésorier . Les membres du Bureau changent de fonction .

# II.4. Local

En 1880, la Bibliothèque populaire fut installée au 1er étage d'un local dont le rez-de-chaussée était occupé par le Fourneau économique. Ce local avait été aménagé en 1842 pour abriter une machine hydraulique et une pompe à incendie. Le 1er étage comportait un appartement dont le dernier occupant était mécanicien. En 1905, sur décision du Conseil municipal, fut aménagé sur les lieux un Bureau de Police et le bureau personnel du commissaire fut installé au 1er étage. La bibliothèque fut alors transférée dans un local mitoyen (où elle resta jusqu'en 1975): dans le magasin qui servait à entreposer certains ustensiles du Service des Eaux. Le second local mesurait 40 m² au lieu de 29 m². L'indemnité annuelle de location fut de 30 F. pendant 4 ans.

#### II.5. Fonctionnement de la Bibliothèque

#### II.5.1. Les Livres

Nous étudierons les collections dans une partie ultérieure d'après le catalogue imprimé 1971, le seul que nous ayons eu à notre disposition.

#### II.5.1.1. Nombre de volumes et acquisitions à titre gratuit

Dans le 1<sup>er</sup> compte rendu à l'Assemblée générale des sociétaires du 24 octobre 1881, est donné le nombre de volumes constituant la bibliothèque depuis son ouverture : 1070 dont 352 se décomposant ainsi :

Dons des sociétaires 196

Dons du Cercle parisien 40

Dons du Ministère de l'Instruction publique 116

C'est le seul rapport où soit fait mention de dons du Cercle parisien.

Le 2<sup>e</sup> rapport à l'Assemblée générale du jeudi 31 août 1882 comporte aussi des précisions sur le nombre d'ouvrages : il est fait mention de 1209 volumes . On y note également "quelques volumes venus enrichir nos rayons" obtenus du Ministre de l'Instruction publique, grâce à M. RIOTTEAU, président d'honneur et député . L'augmentation d'octobre 1881 à août 1882 est de 271 livres en 10 mois .

Les rapports suivants ne contiennent aucune allusion au nombre d'ouvrages, si ce n'est par la voie des achats et la part du budget qui leur est consacrée.

#### II.5.1.2. Acquisitions à titre onéreux

Choix des livres : il est justifié dans un rapport du secrétaire M. LURIENNE à l'Assemblée générale des sociétaires de la Ligue de l'Enseignement du 31 août 1882. Celui-là présente d'abord l'action entreprise et son but : "l'élévation du niveau intellectuel de la population granvillaise et en particulier de l'enfant". De même que Jean MACE déclare : "One ne doit pas craindre dans les premiers achats de faire une large part aux livres de récréation ..." (10), les responsables se résignent à la préférence

(10) - MACE (Jean). - Conseils pour l'établissement des biblio thèques communales. - Paris : J. Hetzel, 1864. - P. 12.

des lecteurs pour les oeuvres de fiction sans renoncer à des préoccupations didactiques : "Dans le choix des ouvrages, nous nous sommes efforcés de ne pas être exclusifs . Pour habituer le public à la lecture, nous avons, à côté d'oeuvres sérieuses et quelquefois abstraites, donné une place aux oeuvres plus légères de forme . Comme notre prétention n'est pas de diriger les esprits, le lecteur a lui-même fait le choix . Nous nous sommes bornés à lui indiquer les ouvrages capables de le débarrasser des préjugés et qui nous paraissent répondre plus particulièrement à ses besoins ... Cette assiduité à la Bibliothèque nous prouve que la population désire s'instruire et nous remarquons avec satisfaction qu'elle commence à choisir de préférence les oeuvres dont elle peut tirer profits : c'est-à-dire l'histoire, la géographie, la science et surtout les voyages".

# II.5.1.3. Le catalogue de la Bibliothèque

Il est fait mention du catalogue qui comprend 1070 volumes et que chacun peut consulter . En 1899, le secrétaire, sur le désir du Comité, a refait complètement le catalogue . Sur le catalogue imprimé de 1942 conservé à la Bibliothèque populaire, est noté sur la couverture : "1er catalogue imprimé".

# II.5.2.Les sociétaires et abonnés

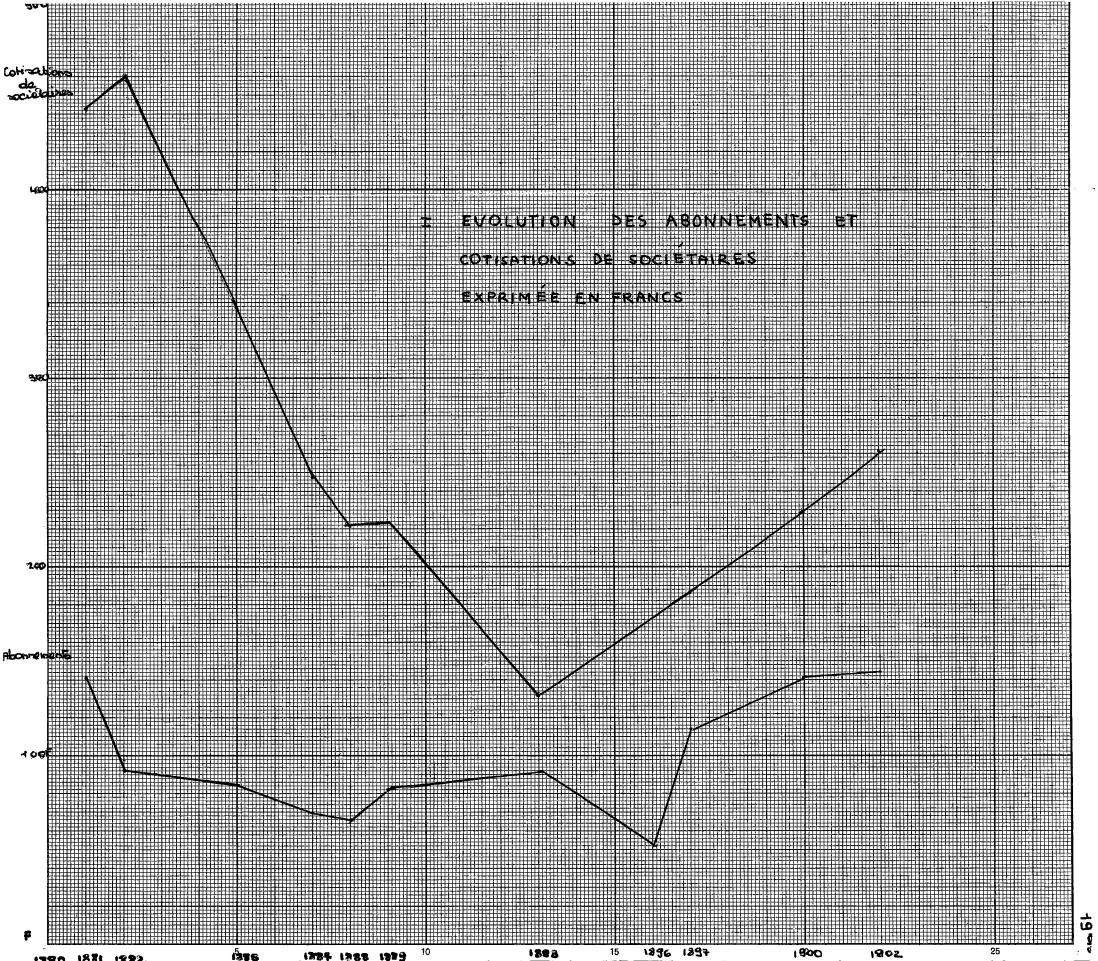
Nous ne pouvons analyser la composition socio=
culturelle du public si ce n'est par une allusion aux militaires
lors de la séance du 5 juin 1895 : "vu le grand nombre de
volumes que le secrétaire n'a pu faire rentrer, le Comité,
considérant que presque tous ces volumes sont restés entre
les mains de militaires abonnés partis après chaque classe,
décide quéàl'avenir tout militaire désirant s'abonner à la
Bibliothèque populaire devra verser en plus de l'abonnement
une garantie de deux francs". La caserne ne disposait pas
de bibliothèque.

En 1886, il est fait état de 113 sociétaires

1881 " 141 "

1882 " 155 "

Appartir de 1883, quand les recettes ne sont pas donnéesglobalement dans le budget, nous ne connaissons que l'apport des cotisations de sociétaires, ce qui nous permettrait de donner



un chiffre approximatif, sachant que la cotisation est de 3 F (mais certains sociétaires dépassaient cette somme).

Les abonnements : ils étaient fractionnés

24 'octobre	1881 360	abonnements	•
	20	11	6 mois
	1	11	9 <b>moi</b> s
	17	ŧt	12 mois
1882	272	11	3 mois
	7	11	6 mois
	3	11	12 mois

Le budget permet d'établir la part respective des cotisations des sociétaires et des abonnements dans les recettes.

#### II.5.3. Le service public

#### II.5.3.1. Ouverture au public

La Bibliothèque est ouverte d'abord le dimanche après-midi. II est question de changement d'heures. En 1900, la bibliothèque est ouverte jusqu'à midi. Dans les "Annuaires de Granville", 1924, 1941, sont mentionnées les heures d'ouverture de la Bibliothèque populaire : dimanche de 9h30 à 11h30.

#### II.5.3.2. Les prêts

Nous n'avons pas de renseignements précis sur la catégorie des ouvrages prêtés, si ce n'est le rapport déjà cité. Ce n'est que dans les compte-rendus de 1881 et 1882 qu'il est fait mention du prêt de 7500 volumes en 18 mois soit 100 volumes par dimanche et du prêt de 4725 volumes en 10 mois, soit 108 volumes par dimanche.

# II.6 . Le\_Budget

#### II.6.1. Budget 1882:

#### RECETTES

Cotisations de 155 sociétaires Dons en espèces des sociétaires Allocation de la ville de Granville Produit des troncs (sou des Ecoles) Abonnements	465 \$\text{98}\$ 100 164;40 89;40	F
Report:du reliquat des recettes du compte 1881	1 <u>016,80</u> 422 <b>,</b> 49	
Amendes pour retard Remboursements de livres perdus Produit de la quête faite à l'occasion de la conés férence de Mr Vinot	27 <b>,</b> 25 3 50,35	
Total	1519,89	

#### DEPENSES

Réparations dans le local Prix d'une plaque commémorative Achats de livres	96,70 30,10 342,30
Transports de livres	17,30
Reliure	83,50
Bons points centimes pour les écoles :	
Achats de ces bons points	20 չ
Paiement de bons points pour l'Ecole Notre D	ame66,09   97,41
" S <sup>t</sup> Paul	11,32
Livrets de Caisse d'Epargne pour prix	200,20
Livres pour prix aux écoles Notre Dame, St	
Paul, à l'école de dessin et à l'école de	
S <sup>t</sup> Planchers	83,20
Dépenses diverses et frais de bureau	155
Total	1105,71
Excédent des recettes sur les dépenses	414,18

#### II.6.2. Analyse des dépenses

Lien avec l'école: il est à noter que les activités concernant l'école sont une part plus importante des dépenses que les achats de livres. A l'Assemblée générale du 31 août 1882, le secrétaire s'en était expliqué: "Après cette partie de notre tâche dont le butest d'entretenir la mémoire par des lectures assidues, il nous restait à nous occuper des écoles communales qui sont devenues notre principal objectif.

A cet effet, nous y avons introduit le système des bons points centimes qui donne partout d'excellents résultats. Une somme de 150 F destinée à être versée à la Caisse d'Epargne scolaire de chaque école. Messieurs les instituteurs dont le zèle est audessus de tout éloge ont bien voulu se charger de la distribution de ces bons points qui, répartis entre les élèves méritants, sont reportés plus tard sur un livret de Caisse d'Epargne. Notre création a donc un double but: elle stimule l'enfant en lui donnant une récompense digne de ses efforts. De plus, en développant chez lui le goût de l'économie, elle le fait travailler ainsi à son bien-être futur. Outre sa valeur pécuniaire, le bon point centime a aussi une valeur morale: c'est une petite page d'histoire naturelle, une biographie, un fait historique et scientifique que I'enfant peut consulter à chaque moment et qui l'instruit."

La priorité donnée aux écoles peut être due à l'apport des cotisations de sociétaires et leur idéologie et au produit des troncs du Sou des écoles dans le cadre de la "Souscription nationale du Sou des Ecoles laïques pour fournir un matériel d'enseignement primaire aux écoles rurales de France ..." <u>Lien avec la Caisse d'Epargne</u>: Nous retrouvons la valeur de l'épargne et de l'économie chère à la III<sup>e</sup>République, associée à la notion de morale.

Le Comité comprend dans ses rangs tour à tour un caissier de de la Caisse d'Epargne, des directeurs adjoints. La couverture cartonnée qui couvrira les livres plus tard comporte une publicité associant étroitement la Bibliothèque et la Caisse d'Epargne (annexe IV).

Les bons points centimes étaient proposés dans le "Bulletin de la Ligue de l'enseignement".

Reliure: La reliure est une part importante des dépenses.

Les livres étaient reliés en pleine toile noire, comme le recommandait Jean MACE, dans son "Catalogue à consulter pour l'organisation et la direction d'une bibliothèque communale".(11)

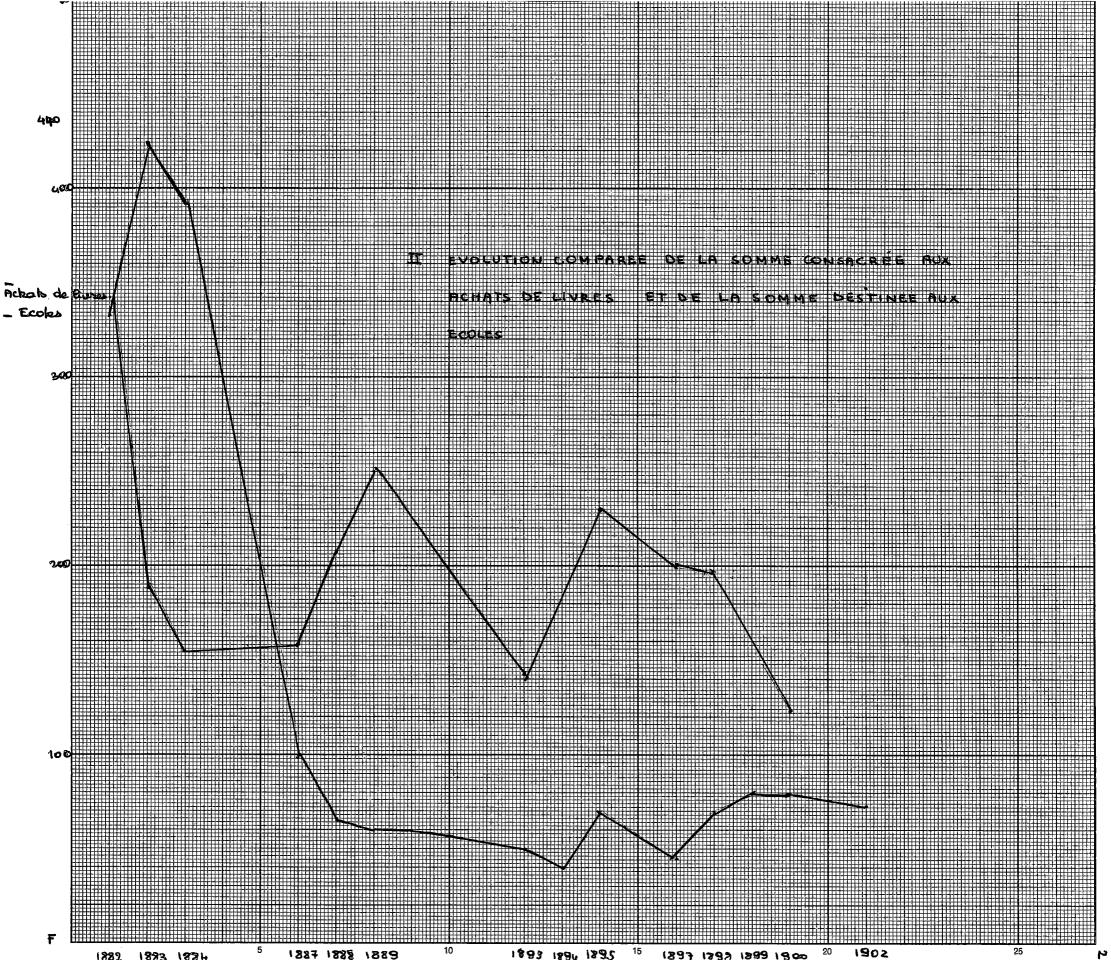
II.6.3. Evolution du budget Budget 1893

#### RECETTES

Reliquat de l'exercice Allocation de la ville Cotisations des sociét Dons de sociétaires Produit des abonnemen Produit des amendes Produit des troncs Intérêt du livret de C	e taires nts	490,66 F. 100 228 75 81,90 4,30 6,55 16,35
To		251,10 87,75 60 183,70 1002,76 582,55

En quelques années, la part consacrée aux achats de livres est devenue prioritaire. Le budget est toujours positif et conclu par un rapport favorable sur le bon état des finances.

<sup>(11) -</sup> Bulletin de la Ligue de l'enseignement, 2, 1881, p. 257.



#### II.7. Les activités de la Bibliothèque

#### II.7.1. Les conférences

Dans son rapport à l'Assemblée générale du 31 août 1882, le secrétaire LURIENNE aborde ce point : "Pour multiplier les moyens d'instruction suivant en cela les excellents conseils de la Ligue de l'enseignement, nous avons recueilli une sous-cription pour avoir un conférencier. Le but des conférences est ... de faire pénètrer au sein des masses par des moyens simples les vérités scientifiques et morales dont les livres ne nous donnent souvent qu'une idée trop abstraite".

C'est en 1892 qu'est ouvert un "Cours de géographie commerciale" gratuit sous la direction d'un professeur de l'Université faisant partie du Comité.

Pour financer les conférences, la ville verse une subvention de 200 F et la Chambre de commerce jugeant utile ce cours a voté également une somme de 200 F au budget de 1893, qu'elle ne maintiendra pas par la suite. Les dépenses sont évaluées à 350 F.

#### Le choix du sujet :

Les conférences ont pour sujet en 1894:le Canada, la pêche à la morue, en 1895 : le Mexique . Le rythme est annuel . Le sujet, sinon la matière, est critiqué par les membres du Comité. Le rapport de la séance du 9 novembre 1894 signale : "le président prie de bien vouloir ajouter à ses leçons de géographie quelques passages d'histoire afin d'intéresser les auditeurs". A la Séance du 26 octobre 1896, le secrétaire, chef de la musique municipale et futur président de la Caisse d'Epargne, demande : "Au lieu d' entretenir le public de pays sauvages qui se ressemblent toujours un peu, ne serait-il pas préférable de lui parler de la richesse du commerce tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des principales puissances d'Europe". Le conférencier se ralliera à son choix. Il est fait allusion au public nombreux qui assiste aux conférences quand le Comité s'interroge sur leur continuation, vu les dépenses engagées. Les conférences ont lieu de 1893 à 1900, interrompues par la mort du conférencier.

#### II.7.2. Les intentions

Toujours en 1882, des propositions sont faites qui sont inspirées par la Ligue de l'enseignement : extension à tout le canton de l'influence de la bibliothèque, organisation d'une société gymnastique et de tir destinée spécialement à la préparation aux devoirs militaires, création d'un musée cantonal. L'idée d'une bibliothèque cantonale semble retenir l'attention, mais à condition que les écoles communales soient d'abord dotées des sommes nécessaires.

# II.7.3. Lien avec les associations et collectivités

Nous avons vu la participation financière fournie aux Ecoles pour les prix, les bons points, le choix des livres de prix. C'est seulement en 1889 que la somme consacrée aux écoles est répartie entre les écoles de garçons et celles de filles, dans la proportion du simple au double cependant.

La Bibliothèque offre des prix à d'autres associations : notamment pour un concours de la Société de tir "La Patrie" en 1885 et pour le cours de dessin municipal .

Quant aux relations avec la Ligue de l'enseignement, elles apparaissent surtout à la création : par la mention des dons du Cercle parisien, des conseils de la Ligue et la/présence du député RIOTTEAU au Congrès de la Ligue de l'enseignement de 1881 (12) . L'Association républicaine s'est dissoute en 1899 .

# II.8. Relations avec la Bibliothèque municipale et la municipalité

# II.8.1. La Bibliothèque municipale

Des documents sont attribués par le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux Arts dès 1849. La bibliothèque est ouverte en 1884 4 ans après la Bibliothèque populaire. Le surveillant reçoit 200 F/an en 1885. Le classement est alphabétique, puis par genre. M. LAUNAY est présenté comme l'initiateur du classement : sans doute le conférencier de la Bibliothèque populaire. Dès le départ, la Bibliothèque se définit comme bibliothèque de

(12)- Bulletin de la Ligue de l'enseignement, 3, 1881, p. 363.

de conservation et d'étude : "une bibliothèque de lecture sur place et non de circulation" . En 1885, elle possède 1022 volumes et s'accroît de 200 par an jusqu'en 1894 où elle connaît une période de léthargie . Le nombre de volumes et l'accroissement sont donc comparables à ceux: de la Bibliothèque populaire , même si elle prend conscience en 1906 de son faible succès : "si peu de visiteurs viennent à laBBibliothèque municipale, malgré la note dans les journaux locaux indiquant les jours et heures où elle est ouverte au public, cela doit tenir à ce que la littérature attrayante y fait défaut . Il serait bon qu'on y trouvât les chefs d'oeuvre du roman pour que la population pût trouver une heureuse diversion aux sévères ouvrages d'histoire" . (13)

# Complémentarité des deux bibliothèques

servatoire des livres anciens..." (13) .

initiative de la Bibliothèque municipale. Le 26 août 1941, la Commission de la Bibliothèque municipale tire cette conclusion a "pour ne pas faire double emploi avec la Bibliothèque populaire, elle ne doit pas permettre de prêt sauf exception : elle doit s'orienter vers l'achat de livres dans tous les domaines et porter principalement son effort sur les livres touchant à l'histoire de Granville et sa région. En outre, elle doit être en quelque sorte le con-

Des échanges de livres ont lieu en 1906, à l'

La Bibliothèque ne possèdait ni romans, ni ouvrages d'écrivains actuels.

Dans le règlement de 1950, qui fait référence à un arrêté ministériel de 1884, l'article 3 précise qu'il est interdit aux visiteurs de prendre eux-mêmes des livres ou de les replacer sur les rayons.

# II.8.2. Relations avec la municipalité

- Nous avons constaté des relations étroites de de personnes : deux présidents seront maires postérieurement, plusieurs membres sont conseillers municipaux. La municipalité verse une subvention qui passe de 100°F à 300 F.
- (13)- Registre des archives de la Bibliothèque municipale de Granville

Il existe cependant une certaine indépendance des institutions. La Bibliothèque populaire paie un loyer les premières années. D'autre part, une lettre signée du Dr LETOURNEUR, président du Comité jusqu'en 1911, et non datée met en évidence le désir d'autonomie en des termes assez violents: "Le Comité de la Bibliothèque populaire a décidé à l'unanimité de ne point déférer au voeu émis par le conseil municipal au sujet de l'achat des volumes. Il considère que c'est une mesure vexatoire et blessante pour sa dignité, mesure dont on n'a pas jugé à propos de donner des motifs: aussi se refuse-t-il à accepter la tutelle qu'on veut lui imposer".

III<sup>e</sup> Partie : Situation actuelle de la Bibliothèque populaire 1952-1981

De 1902 à 1952, il n'y applus de documents d'archives concernant les rapports et compte-rendus de l'activité de la Bibliothèque. Son existence, les heures d'ouverture et la composition du bureau sont mentionnés dans les "Annuaires de Granville", 1922, 1924, 1932, 1941. Pour la période suivante, nous disposons du "Cahier des délibérations" et des observations faites à la Bibliothèque populaire.

#### III.1. Administration

# III.1.1. Nouveaux statuts

Ils ne sont pas datés, mais ils sont postérieurs à la loi sur les associations du 1<sup>er</sup>juillet 1901.

Article 1. - II est formé entre tous les abonnés et les amis de la Bibliothèque populaire de Granville qui adhèrent aux présents statuts une Société régie par la loi du 1erjuillet 1901 et ayant pour titre :

"Bibliothèque populaire et Société
Républicaine d'Instruction à Granville"
Cette Société a son siège à Granville ; sa durée est illimitée.

# Objet de la société

- Article 2. La Société a pour but :
  - -de maintenir et de gèrer la bibliothèque populaire fondée en 1880 par la Société Républicaine d'Instruction et Bibliothèque populaire de Granville et approuvée par M. le Préfet de la Manche, le 2 mars 1880.
  - -d'organiser des lectures, soirées et conférences populaires ayant trait à la littérature, au théâtre aux arts, aux voyages, aux sciences ...
  - -d'appeler l'attention des pouvoirs publics sur les mesures à prendre dans l'intérêt de la bibliothèque et de l'instruction populaire.
- <u>Article 3</u>. La Société s'interdit formellement de s'occuper de questions étrangères à son but et notamment de questions politiques ou religieuses .
- Article 4. La Société se compose de membres sociétaires et de membres "les amis de la bibliothèque".

  Est membre sociétaire toute personne qui adhère aux présents statuts, paye sa cotisation et se conforme au réglement intérieur.

  Est membre "amis de la bibliothèque" toute personne

qui fait don à la Société d'une somme minimum de 500 F.

Article 5. - La Société est administrée par un Comité composé de 23 membres dont 21 sont élus pour six ans en assemblée générale et renouvelables par tiers tous les 2 ans . Les deux autres étant délégués par la municipalité afin de lui permettre d'exercer un contrôle sur l'emploi des subventions qu'elle accorde à la Société .

Un tirage au sort désignera les membres appelés à sortir les 2ème et 4ème années.

Les membres sortants sont rééligibles .

Dans le cas où des vacances viendraient à se produire dans le Comité, elles seraient comblées à titre provisoire par les soins du Comité lui-même.

Le Comité choisit dans son sein, au scrutin secret, un bureau composé d'un Président, d'un secrétaire et d'un trésorier. Il nomme un bibliothécaire et un bibliothécaire-adjoint qui font partie du bureau. Les fonctions de trésorier peuvent être remplies par le bibliothécaire.

Les fonctions de membre du Comité sont gratuites. Toutefois des gratifications pourront être allouées au bibliothécaire et au bibliothécaire adjoint.

Le Comité se réunit au moins deux fois par an et chaque fois que les circonstances l'exigent sur l'initiative du Président et sur sa convocation.

A ces réunions, la présence d'au moins 12 membres est nécessaire pour délibérer valablement ; en cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Le Comité dispose de pleins pouvoirs pour administrer la Société. Il établit et fait appliquer son règlement intérieur.

Il approuve les comptes et les budgets qui lui sont soumis au début de chaque année par le Président. Toute modification au budget doit être approuvée par lui

Le Président représente la société en toutes circonstances, il signe tous engagements et donne valablement quittance, le tout conformément aux lois en vigueur.

Article 6. - Chaque année a lieu au cours du 3ème trimestre l'Assemblée générale ordinaire. Dans cette Assemblée composée seulement des membres sociétaires, le Comité rend compte des actes de son administration au cours de l'année précédente, met en discussion les questions figurant à l'ordre du jour et expose la situation financière de la Société; il fait enfin procéder au renouvellement des membres sortants du Comité.

D'autres Assemblées, dites extraordinaires, peuvent avoir lieu, soit sur l'initiative du Comité, soit sur demande écrite adressée au Président par le tiers au moins des membres sociétaires. Ces assemblées devront être tenues dans les 30 jours qui en suivront la demande et seules y seront discutées les questions qui les auront motivées ainsi que celles mises d'office à l'ordre du jour par le Comité.

Toutes les Assemblées sont présidées par le bureau de la Société. Les résolutions sont prises à la majorité des suffrages exprimés.

Article 7. - Les admissions sont prononcées par le Bureau

à la suite des demandes qui pourront être présentées.

Les démissions seront adressées au Président ou au bureau. Le défaut de paiement de la cotisation dans le délai d'un mois après sa mise en recouvrement sera considéré comme une démission.

Des exclusions pourront être prononcées par le Comité pour dérogation formelle aux statuts ou au règlement intérieur, ou enfin pour faute grave.

- Article 8 La cotisation des membres sociétaires est fixée chaque année par le Comité et soumise à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire .
- Africle 9. Les ressources de la Société se composent :

  1°-du produit des abonnements et vente des catalogues

  2°-des subventions et dons faits à la Société

3°-du produit des conférences et manifestations faites à son profit

4°-du produit des fonds placés

- Article 10. Les statuts ne pourront être modifiés que sur la proposition du Comité ou sur la demande écrite du quart au moins des membres sociétaires présentée au Comité au moins un mois avant l'Assemblée générale qui en décidera dans les conditions ordinaires fixées à l'article 6.
- Article 11. La dissolution de la Société ne pourra être mise en question que sur la demande écrite des deux tiers des membres sociétaires.

Elle sera discutée en Assemblée générale et ne pourra être décidée que si cette proposition obtient une majorité représentée par les 3/4 des membres.

Dans le cas de dissolution, l'actif de la Société comprenant les espèces, les livres, le mobilier sera remis à la Bibliothèque municipale de Granville.

#### III.1.2. Heures et jours d'ouverture

En 1952, la bibliothèque était ouverte :

jeudi 9h45-11h vendredi 9h45-11h samedi 14h30-16h

En 1981, elle est ouverte:

jeudi samedi 14h30-16h

et n'est jamais fermée pendant les vacances scolaires

#### III.1.3. Les règlement

Le règlement est contenu dans les premières pages du catalogue imprimé de 1971 .

N'est plus appliqué "L'Abonné ne peut échanger ses livres qu'au jour inscrit sur sa carte d'abonnement .SSi, pour une raison sérieuse, un abonné se présente un autre jour de distribution, il devra prendre rang après tous les abonnés dudit jour, et le Bibliothécaire le servira si l'horaire le permet.

CERTAINS LIVRES NE POUVANT ETRE MIS ENTRE TOUTES LES MAINS SONT MARQUES AU DOS D'UN POINT NOIR ET NE POURRONT SOUS AUCUN PRETEXTE ETRE DISTRIBUES AUX JEUNES GENS ET AUX JEUNES FILLES AGES DE MOINS DE 18 ANS .

- Article 1er L'abonnement donne droit à la <u>carte de lecteur</u> et permet à l'abonné de demander chaque semaine trois volumes inscrits au présent catalogue .

  (Se renseigner à la Bibliothèque sur le prix de cet abonnement).
- Article 2. Les abonnements sont personnels, d'une année, et partent tous du 1<sup>er</sup> janvier.
- Article 3. -Chaque abonné étant responsable des livres qui lui sont confiés devra en les recevant : 1° les faire inscrire ; 2° faire constater leur état par le secrétaire, ou tout autre membre du Comité de la Bibliothèque
- Article 4. En cas de perte des volumes, l'abonné devra en rembourser la valeur. Le prix minimum pour le remboursement des volumes est fixé à dix francs par volume.

  En cas de contestation sur la valeur des volumes égarés ou perdus le montant du remboursement sera fixé par M. le Juge de Paix de

En cas de détérioration, l'abonné devra payer une amende proportionnée au dommage causé, mais l'amende ne sera pas inférieure à 1 franc . Seront considérés comme détériorations : toute macule, écriture, dessin, annotation au crayon ou à l'encre

ainsi que toute page arrachée, déchirée ou rendue illisible .

Article 5. - Tout livre emprunté devra être rendu dans un délai de <u>trois semaines</u>, au-delà de cette limite, <u>l'abonné sera passible d'une amende</u>. Si ce retard dépasse un mois, il perdra tous ses droits à l'abonnement et la rentrée immédiate des volumes ou leur payement sera exigé.

Se renseigner à la Bibliothèque sur le montant des amendes.

L'abonné qui désirera conserver un volume au-delà du délai fixé devra le faire réinscrire à l'expiration de ce délai.

Les livres nouveaux devront être rendus dans un délai de quinze jours.

Article 6. - Quels que soient les motifs qui auront empêché l'abonné de rapporter ses volumes dans le délai exigé par l'article 5, l'amende dont il se sera rendu passible devra être payée immédiatement Aucune contestation ne sera admise.

En cas de refus de solder l'amende, il ne lui sera plus donné de volumes et il perdra ainsi tous ses droits à l'abonnement.

- Article 7. Les livres sont distribués les jeudi, vendredi et samedi de chaque semaine. (Voir première page du Catalogue les heures d'ouverture et fermeture de la Bibliothèque).
- Article 8. IL EST FORMELLEMENT DEFENDU A L\*ABONNE, SOUS PEINE
  DE PERDRE TOUS CES DROITS A L'ABONNEMENT, DE PRETER LES LIVRES
  DE LA BIBLIOTHEQUE .
- Article 9. L'abonnement à la Bibliothèque implique, de la part de l'abonné, l'approbation complète du présent règlement et l'engagement par lui de s'y conformer.

#### III.2. Le Personnel : analyse socio-culturelle

#### III.2.1. Féminisation

La fonction de bibliothécaire-trésorier annoncée dans le catalogue se féminise : à partir de 1962, deux femmes occupent successivement cette fonction, l'une d'entre elles était membre du Comité depuis 1939.

Sur 21 membres en 1978, il y a 13 femmes et 8 hommes. Ce sont exclusivement les femmes qui assurent à 2 ou 3 les permanences. La fonction de président est masculine.

# III.2.2. Catégories socio-professionnelles

Les deux bibliothècaires étaient directrices d'écoles primaires. Le président précédent était enseignant. Parmi les membres du Comité actuel, nous relevons aussi 5 institutrices retraitées et un commerçant qui est le président. Parmi les conseillers municipaux qui assistent alternativement aux délibérations, il y a un instituteur retraité, un professeur, un intendant de lycée.

Sur les 5 membres qui constituent le bureau, il se trouve 3 "enseignants laïcs" et 2 "militants catholiques", dont le président et une personne qui s'occupait auparavant d'une bibliothèque circulante devenue "Bibliothèque pour tous". L'âge des responsables est élevé : 65-70 ans.

Comme dans la plupart des mouvements associatifs, ce sont les enseignants qui ont pris en charge l'association.

Nombre: A l'Assemblée générale de 1981 (19 février), il est apparu nécessaire, à cause des décès et des départs, de modifier les statuts afin d'élire exclusivement les membres du bureau et de limiter le nombre à 13.

Bénévolat et gratuité: La bibliothécaire-trésorière reçoit seule une indemnité: 1265 F en 1981. En 1962, deux femmes de ménage étaient employées 20 h/mois.

### III.3. Le local

En 1975, la Bibliothèque fut transférée dans un local neuf offert par la Municipalité: une pièce claire avec poutres apparentes, à côté d'une salle de réunion et de locaux destinés aux associations (Union Fédérale de Consommateurs ...). Elle contient un mobilier sommaire: banque de prêt, une table où sont exposés le catalogue imprimé et les cahiers manuscrits, quelques chaises peu utilisées. C'est l'antithèse d'une salle d'étude.

#### III.4. Le circuitant du livre

# III.4.1. Les acquisitions

Le nombre des volumes :

1980

Ce sont les achats les plus importants. Des dons du Ministère de l'Education nationale seront reçus après la visite de l'Inspecteur général en 1951, suivie d'une seconde visite en 1957. Il n'en est plus fait mention ensuite.

5232

100

					1963 1981	%100 1 <b>2</b> 00		
Les	achats	et	dons	:	Achats		Dons	
		197			76	ligres		
	1978			106	••	30	livres	
	1979			112	11			

1939

110

Le choix: la question du choix des livres revient plusieurs fois à l'ordre du jour dans les réunions. On insiste toujours sur l'éclectisme nécessaire. Il est rappelé lors de la réunion du 30 octobre 1957 que "l'objet des bibliothèques est de satisfaire le goût des clients, d'élever leur esprit tout en leur procurant de la distraction, parfois de les tenir à jour des grandes questions politiques et scientifiques".

#### Comment ?

Le choix est fait à l'aide de critiques. Il est fait mention du "Bulletin critique du livre français" envoyé par le Ministère, derrière lequel se retranchent les membres du Comité car, apparemment, les abonnés n'adhèrent pas tous à ce choix. Actuellement le choix est effectué à l'aide de "Lire", des émissions \*télévisées d'"Apostrophes", de la presse régionale.

#### Par qui?

En 1957, il avait été créé une commission d'information et d'achats. Actuellement, la bibliothécaire-trésorière est chargée des achats. Elle partage le choix des livres avec le président pour les ouvrages d'histoire.

#### Quand?

Le Comité, à la séance du 20 octobre 1952, se demande s'il faut mettre en circulation les livres au début de l'année ou au moment de leur parution ou de leur achat. Actuellement, les achats sont effectués 4 à 6 fois par an.

# III.4.2. Traitement du livre

Le livre est inscrit sur des fiches verticales qui figurent dans un fichier interné à la Bibliothèque. Plusieurs titres d'un même auteur sont groupés sur la même fiche. La notice peut avoir été découpée dans la presse et collée. Il existe un fichier par catégories de documents: Romans, histoire...

# III.4.2.1. Classement sur les rayons

Il correspond à la classification reprise dans le catalogue imprimé et au fichier interne. Les livres sont classés par N°d'entrée par grandes catégories :

Romans français

_	Homens Henders
8000	Romans étrangers
14500	Poésies
6000	Romans de la jeunesse
10000	Histoire
	Voyages
14000	Littérature
	Sciences
15500	Economie politique, morale et philosophie
1500 <b>0</b>	Biographie
13000	Théâtre

#### III.4.2.2. Equipement

Les livres ne sont plus reliés, mais recouverts d'une jaquette cartonnée ou en papier Kraft, portant des mentions publicitaires. Seuls quelques rares livres qui ont une reliure d'éditeur sont juste recouverts de plastique transparent.

#### III.5. Le circuit du lecteur

# III.5.1. L'inscription de

L'inscription de l'abonné se fait sur un carnet à souche :

on note le nom et l'adresse. Le coût de l'abonnement est de 35 F. On remet une chemise comportant le Catalogue imprimé de 1971 et les listes d'acquisition multigraphiées depuis cette date : le prix est de 10 F. La réinscription se fait tous les ans en janvier.

# III.5.2. Information du lecteur

Le premier catalogue imprimé le fut en 1942. Il fut réimprimé en 1952 et 1957. Devant le problème du coût, le Comité
préfère les feuilles susceptibles d'être encartées. En 1963, il
est décidé de refondre le catalogue général tous les cinq ans.
Le catalogue de 1971 est le dernier imprimé, il semble avoir été
précédé de multiples éditions réduites annuelles. Lui font suite
des cahiers manuscrits classés par ordre alphabétique d'auteurs
et par catégories, qui sont à consulter sur une table devant les
rayons et les listes d'acquisition dactylographiées données dans
le dossier de l'abonné.

#### III.5.3. Le Prêt

Les lecteurs choisissent eux-mêmes sur les rayons les livres en consultant le plus souvent les cahiers ou en demandant conseil aux personnes présentes. La bibliothècaire tient le registre de prêt tandis que les "assistantes" restent debout. Les séances sont relativement bruyantes : conversations.

#### III.5.3.1. Système de prêt

En 1963, un membre avait proposé le système du"self service", à l'instar d'une bibliothèque du département, qui lui semblait préférable au système actuel exigeant un personnel nombreux et bénévole: cela aurait supprimé l'inscription sur registre.

Sur le registre à colonnes, en face du nom du lecteur (horizon-talement), sont notés les numéros d'inventaire des livres empruntés à la date correspondante (colonnes verticales). Les numéros sont rayés quand les livres sont rendus.

#### III.5.3.2. Nombre de lecteurs

Après la baisse de la fréquentation de la bibliothèque en 1936 (60 abonnés), le chiffre des abonnés atteint un sommet en 1959 (330).

1950	250	abonnés
1959	330	11
1963	234	11
1977	123	11
1980	194	11

La baisse de fréquentation est mise sur le compte de la télévision, puis semble due à l'ouverture de bibliothèques dans les communes voisines et dans les clubs de 3º âge. En 1971, une bibliothèque de l'Association "Culture et Bibliothèque pour tous" est ouverte dans un quartier excentré.

#### III.5.3.3. Nombre de prêts

4	1959	40	000
	19 <b>7</b> 7	5	000
	1978	9	000
	1980	10	000

Le nombre de prêts paraît très élevé par rapport au nombre d'abonnés : est-ce dû au prêt payant mais forfaitaire?

D'autre part, il y a peu de "nouveautés", une centaine de livres étant achetée chaque année. Les collections vieillies comportent beaucoup d'éditions du 19<sup>e</sup> siècle, qui sont rééditées actuellemnt et bénéficient du succès de la mode.

#### III.6. Le Budget

Nous donnons à titre d'exemple le budget de 1978 :

#### RECETTES

Abonnements Subvention de la vil Dons	Lle	3223 2500 86,55 5809,55	F
DEPENSES		J00) <b>(</b> J)	
Achats Meubles et fichiers Electricité, gaz Assurance Personnel Frais divers		2983 660 1066,48 369 1495 360,80	F
	Déficit	7129,28 1317,54	म
		・ノ・イタン・	Ľ

Nous constatons que la ville subventionne presque pour moitié la Bibliothèque populaire. Dans cette période de 1952 à 1981 il est fréquent que le budget soit en déficit.

#### III.7. Relations avec la municipalité

Les relations semblent devenues plus étroites. Une lettre datée du 19 mai 1943 , signée par le Secrétaire de la Chambre de commerce, président du Comité, M. LECABLE, proposait la présidence d'honneur au maire et la présence de deux membres de la municipalité dans le Comité, tout en demandant l'augmentation de la subvention versée par la ville. Depuis 1944, deux conseillers municipaux font partie du Comité: ce qui peut laisser supposer que les nouveaux statuts, précisant ce point (article 5), datent de cette époque.

La ville, outre la subvention annuelle, a fourni et offert en 1975 local et mobilier (table, bureau, support pour le fichier).

#### IV.1. Le catalogue : étude

Nous avons étudié les collections dans le catalogue imprimé de 1971, qui présente par catégories la liste alphabétique des auteurs (nom et initiale du prénom). Il comporte de nombreuses erreurs. Il contient le nom des personnes qui composent le Comité d'organisation, les heures d'ouverture, le règlement, des publicités locales insérées surtout en début et en fin de volume et 4 pages de couleur différente où sont annoncés les nouveaux livres classés par catégories.

IV.1.1. Statistiques pertant sur les classes représentées

	Nombre	°/。
Romans français "étrangers	5262 1329	53,4 13,5 66,9
Poésies	121	1,2
Romans pour la jeunesse	549	5,5 8,5
Histoire	841	
Voyages	360	<b>3,</b> 6
Littérature	270	2,7 (où sont mêlées les oeuvres
Sciences	126	1,2 d'un auteur et les études)
Economie politique, mor	ale	
et philosophie	<i>3</i> 08	3 <b>,</b> 12
Biographies	<b>30</b> 2	<b>3,</b> 06
Théâtre	381	3,86
	9845	

Il est possible d'établir une comparaison avec le contenu du catalogue d'autres bibliothèques. Peu de bibliothèques ont imprimé leur catalogue. Nous avons eu cennaissance de deux catalogues imprimés de bibliothèques d'entreprise: celle de l'Imprimerie nationale et celle du Comité d'Entreprise de l'Imprimerie Cino Del Duca à Maisons= Alfort. Le premier porte pour titre: "Catalogue: bibliothèque du personnel Imprimerie nationale" et date de 1976. Il comporte une partie Littérature au sens large, puisqu'on y trouve des ouvrages recensés habituellement comme documentaires, avec classement alphabétique auteurs et une partie Romans policiers. Il ne peut pas permettre d'établir une comparaison.

Le second, intitulé "Catalogue Discothèque-bibliothèque Commission Loisirs et Culture", date de 1974 . Il comporte 3700 livres sous un grand nombre de rubriques .

Nous ne donnerons que les principales rubriques :

	Nombre	•/•	
Romans	1730	46.4	
Littérature	classique 204	5,5	
Histoire	226	6,1	
Documents-Es	sais		
philosophie-	économie		
sciences soc	iales et		
politiques	315	8,5	
Sciences	142	3,8	
Policiers	185	2,3	
Théâtre	63	1,7	
Biographies	139	3,75	}
Jeunesse	191	5,16	

La proportion des romans est donc plus importante dans la la Bibliothèque populaire. Nous reconnaissons la spécificité des bibliothèques de comités d'entreprise: dans la préface, le C.E. se donne pour responsabilités l'élévation du niveau culturel de la classe ouvrière. La Bibliothèque populaire apparaît comme une bibliothèque de pure distraction.

#### IV.1.2. Les listes d'acquisition

Nous avons analysé les listes des nouvelles acquisitions multigraphiées de 1971 à 1979 :

Romans français "étrangers	480 200 }	78,16 °/。
Nature et voyages Histoire Mémoires	110 140 40	21,8 %
	970	

et les statistiques d'acquisitions relevées dans les rapports annuels de 1979 à 1981 :

```
1979
             110
                        77 romans
                                       soit
                                              70 °/°
                        14 histoire
                        19 livres pour enfants
1980
             107
                       74 romans
                                         soit 69,15°/
                        14 livres pour jeunes
                        12 histoire
                        7 divers
1981
             168
                        20 "jeunesse"
                        8 biographies
                        20 histoire
                       86 romans français 34 " étrangers soit 74,4 °/8
```

Le pourcentage des romans avoisine 70 °/o . D'autre part,

les acquisitions les plus récentes sont faites dans un nombre limité de domaines : enfants, histoire et biographies parmi les documentaires . Un effort a été fait du côté des enfants, l'absence de lecteurs enfants étant souvent évoquée dans les réunions du Comité .

Il est possible de comparer les acquisitions de la Bibliothèque populaire de Granville et celles d'une Bibliothèque municipale qui dessert une ville de taille comparable : Toul (15 000 habitants) :

B.M. de TOUL Répartition par genre

1981

Adultes

Romans 357 Documentaires 489 68,5 %

Enfants

385 31,5 °/°

Nous remarquons, outre le fait que le nombre de livres achetés en lecture publique est 10 fois supérieur à celui de la Bibliothèque populaire de Granville, la moindre part des romans par rapport aux documentaires et la part importante accordée aux livres pour enfants, quoique considérée comme trop minime par les bibliothécaires.

Les collections ne comportent pas du tout de <u>périodiques</u>.

Les <u>romans policiers</u> ne sont pas recensés dans les catalogues et listes d'acquisition. Ils proviennent de dons : le fonds se compose de 600 volumes environ. Ils sont classés à part par collections ("Le Masque" est bien représenté).

#### IV.2. Parmi les romans, quels romans?

La lecture du catalogue fait apparaître un nombre important de romans dits populaires de la 2º moitié du XIXº siècle et début du XXº siècle.

#### IV.2.1. Le roman populaire

II est lié aux besoins de culture des masses populaires exclus de la culture de l'élite. Le roman populaire est fortement marqué par le socialisme et traduit au long de son histoire les désirs d'accession, de la domination de la société. Né du feuilleton en 1840-1860 et représenté par des auteurs tels que Eugène SUE, Frédéric SOULIE, Paul de KOCK, le roman socialiste s'achève dans les années 1848-1850 pour laisser place au roman populaire "bourgeois" conformiste. Il accentue son évolution conservatrice entre 1860 et 1870 avec PONSON du TERRAIL et Paul FEVAL, deviendra cocardier et antisémite à partir de 1870:

Xavier de MONTEPIN, Jules MARY, Eugène CHAVETTE. Avec des auteurs tels que Pierre DECOURCELLE, Daniel LESUEUR, il s'adresse à un public bourgeois. Il entre dans son ère psychologique en 1920 avec DELLY, Max DU VEUZIT, puis Guy DES CARS.

#### IV.2.2. Le fonds de la Bibliothèque

Dans les collections, nous retrouvons bien représentés les divers courants et genres où se sont illustrés les auteurs de romans populaires.

On y trouve le début du roman feuilleton avec SUE, SOULIE, DUMAS. Le roman historique est représenté par Alexandre DUMAS, Paul FEVAL, par le roman de cape et d'épée d'Amédée ACHARD (1814-1874) et qui se retrouvera dans l'oeuvre de Michel ZEVACO (1860-1918).

L'approche du présent se fait dans le roman social, roman-fresque de Paul FEVAL (1817-1887), d'Ernest CAPENDU (1826-1868), Pierre ZACCONE, PONSON du TERRAIL (1828-1871). Le roman édifiant ou larmoyant, roman de la/victime, qui envahit le feuilleton entre 1870 et 1900, est représenté par Adolphe d'ENNERY, Adrien DECOURCELLE (1821-1892), Pierre DECOURCELLE (1856-1926), Zénaïde FLEURIOT, fondatrice du roman à l'eau de rose, Xavier de MONTEPIN (1823-1902).

Le romanesque bourgeois triomphe avec Octave FEUILLET, Georges OHNET (1848-1918), Victor CHERBULIEZ, Charles MEROUVEL (1832-1920), Michel MORPHY (1863-1928). Jules MARY (1851-1922) et Emile RICHEBOURG (1833-1898) décrivent des milieux sordides. Le roman d'aventures exotiques et le roman maritime, outre celui de Fenimore COOPER, s'enorgueillit d'auteurs tels que:

- Gabriel FERRY (1809-1852)
- Gustave AIMARD (1818-1883)
- Louis NOIR (1837-1901)
- Alfred ASSOLANT (1827-1887)
- Louis BOUSSENARD (1847-1910)
- Gustave TOUDOUZE (1847-1904)
- MAYNE-REID
- Arnould GALOPIN (1865-1934)
- Paul d'IVOI (1856-1915)
- Albert BONNEAU

Le roman judiciaire avec Emile GABORIAU (1832-1873) et le roman à énigme : Eugène CHAVETTE (1827-1902) et Fortuné DU BOISGOBEY (1821 -1891), auteur granvillais, annoncent la dernière flambée du roman populaire entre 1900 et 1914 : le roman des réprouvés avec Gaston LEROUX (1868-1927), Maurice LEBLANC (1864-1941), Pierre SOUVESTRE (1874-1914), CONAN DOYLE.

Le roman sentimental trouvera son prolongement dans l'oeuvre de DELLY, pseudonyme de Frédéric PETITJEAN de LA ROSIERE (1876-1949) et de Marie, sa soeur (1875-1947).

Citons, en outre, présents dans le catalogue :

André ARMANDY

MERY

M. VILLEMER M. MARYAN

Frédéric VALADE George MALDAGUE

J. PETITHUGUENIN Henry Jeanne MAGOG

Raoul de NAVERY

Les auteurs ayant le plus de titres au catalogue sont :

Paul VIALAR 83 titres Georges SIMENON 79 Alexandre DUMAS 50

Les romans "roses" parus aux éditions Tallandier sont bien représentés:

DELLY 67 titres Max DU VEUZIT 31 titres MAGALI 41 titres Daniel GRAY 12 titres Mary-Anne DESMARETS4 titres

#### IV.3. Le public : les abonnés

Il nous a été refusé la possibilité de proposer une enquête portant sur l'âge, le sexe, la catégorie socio-professionnelle des abonnés. Les renseignements recueillis ont été donnés de vive voix par la bibliothècaire, consultant le registre emprunteurs pendant une s sance de prêt.

Sur les abonnés en 1981, il y aurait :

Femmes						Hommes	(plus	de	60	ans)
83	dont	15	:	40/50	ans	16	-			
	et	15	:	25/30	ans					

Jeunes: 7

L'âge moyen serait de 60 ans 1 Le public est féminin en grande majorité (plus que celui des Bibliothèques municipales,

d'après les différentes enquêtes réalisées en France) et beaucoup plus âgé : l'âge du personnel et du public est en accord.

Ve Partie : Avenir de la Bibliothèque populaire

### V.1. <u>Les relations avec la Bibliothèque municipale</u> : <u>Complémentarité ou concurrence</u> ?

Depuis leur création; les deux bibliothèques sont considérées comme complémentaires et la politique d'achat de la Bibliothèque municipale est fait en fonction de celle de la Bibliothèque populaire. Dans un article de "La Manche libre" du 28 octobre 1973, la Bibliothèque municipale est toujours mentionnée comme "un centre culturel où l'on ne se rend pas pour emprunter des ouvrages comme c'est le cas à la Bibliothèque populaire".

#### V.1.1. L'environnement

La Bibliothèque municipale se trouve dans la Haute-Ville, ville musée, riche de résidences secondaires, loin du centre commerçant et de la plage. Elle côtoie le Musée. L'"Association des amis de la Haute Ville" s'efforce de faire revivre le quartier. De nouvelles boutiques d'artisanat et de brocante se sont ouvertes. Des animations culturelles sont réalisées.

La Bibliothèque populaire occupe un local agréable, nous l'avons vu, dans le centre près de la Poste, de la Caisse d' Epargne et de la Mairie . Elle est signalée à l'extérieur .

### V.1.2. Evolution de la politique de la Bibliothèque municipale Les collections:

La Bibliothèque municipale a ouvert une section de prêt et de lecture publique depuis 1981. Les collections se composent ainsi:

Service de prêt 3642 volumes Service de documentation548 volumes Consultation 7235 volumes Revues 37 titres

7550 prêts ont été effectués en 1981 : ce chiffre devrait être multiplié par 3 ou 4 dans les prochaines années, d'après la bibliothécaire.

Le nombre d'emprunteurs est de 565, dont 131 enfants. Le nombre de lecteurs est important, comparé au volume de prêts (la situation est l'inverse de celle de la Bibliothèque populaire). La consultation sur place est toujours importante.

<u>Personnel</u>: un professionnel à plein temps et une employée à temps partiel

<u>Budget</u>: pour 1981, il est de 41400 F, et s'ajoutent 100 000 F de subvention de l'Etablissement Public Régional.

Heures d'ouverture : du mardi au samedi de 16 h à 19 h, en fonction de la demande du public.

Les <u>activités d'animation</u> ont donné lieu à deux expositions et trois soirées-rencontre .

#### V.2. Projets

Il a été question d'incorporer la Bibliothèque municipale dans un projet de Centre culturel englobant l'aménagement d'un musée dans la Haute-Ville, en 1981. Le Service des Bibliothèques a estimé l'endroit excentré et préfère aménager la bibliothèque dans la basse-ville. La municipalité était en désaccord avec cet avis, dans le but de faire revivre la Haute-Ville. Un déménagement est prévu (pour quand?) et peut-être l'intégration à un centre culturel.

La question de la fusion Bibliothèque populaire et Bibliothèque municipale a été abordée après la visite de l'Inspecteur général des Bibliothèques en août 1981 . Mais le "personnel" et une partie de la municipalité tient au maintien de la Bibliothèque populaire pour diverses raisons : tradition, désir d' indépendance . Elle est la plus ancienne association de Granville et considérée comme la propriété de la Ligue de l'enseignement . Un contrat avait été proposé par la bibliothécaire municipale, intéressée par le local, aux membres du Comité de la Bibliothéque populaire: il supposait le travail en commun, mais les conditions imposées par la Bibliothèque populaire se sont révélées trop contraignantes : changement des heures d'ouverture (choisies au préalable sur la demande de la population), institution de deux systèmes de prêt différents (la Bibliothèque municipale est équipée du système "audio-charging") . Les membres de la Bibliothèque populaire ne voulaient pas travailler sous le contrôle d'une jeune bibliothécaire. Les négociations se sont interrompues. Le prêt gratuit de romans semble mal accepté. 🗅 🕾 Cependant, si la subvention de la municipalité n'avait pas été reconduite pour 1982, certains membres étaient d'accord pour abandonner .

#### CONCLUSION

Au cours de l'histoire de la Bibliothèque populaire de 1880 à 1902, nous constatons :

- un changement de personnes, un déplacement des notables vers les enseignants, surtout instituteurs retraités, un vièillissement du personnel.
- un éloignement par rapport à l'école : aucune action n'est menée avec l'école, ni prix (qui ont disparu depuis), ni bons points, alors que ce sont pour la plupart des enseignants qui ont pris en charge le fonctionnement de la Bibliothèque. Les fonctions se sont orientées davantage vers des fonctions de bibliothèque.
- une importance croissante de la part prise par la municipalité, qui finance près de la moitié des recettes et a fait don d'un local, alors que 1/10<sup>e</sup> des recettes jusqu'en 1902 provenait de la subvention de la ville.

La Bibliothèque populaire de Granville connaît les écueils auxquels se sont heurtées toutes les bibliothèques populaires : peu d'heures d'ouverture, absence de personnel qualifié, pas de rôle documentaire (assuré par la Bibliothèque municipale), vieillissement des fonds, insuffisance des locaux. Cependant, l'absence d'anonymat, la fonction de conseil et l'adéquation de l'âge du personnel et de l'âge du lecteur peuvent être appréciés.

A partir du moment où la lecture publique est prise en charge par les municipalités, la Bibliothèque populaire est plus proche du cabinet de lecture : lieu de rencontre, salon où l'on conseille, avec son système d'abonnements (malgré leur prix modique), que de la Bibliothèque municipale associant un fonds d'étude. Depuis que cette dernière a ouvert une section de prêt gratuit et financé par la municipalité, nous pouvons nous demander s'il est nécessaire de maintenir deux réseaux complémentaires et/ou concurrentiels, bien que le public soit différent par l'âge notamment.

#### ANNEXES

- I Type général des statuts adoptés par les Sociétés républicaines d'instruction : DESSOYE (Arthur). Jean Macé et la fondation de la Ligue de l'enseignement. Paris : Marpon et Flammarion, 1883..
- II Liste faisant partie d'une concession de livres envoyée par le Ministère de l'Instruction publique en 1884 ou 1894.
- III Compte-rendus de l'Assemblée générale des sociétaires de la Ligue de l'enseignement et des séances de 1883-1884.
- IV Jaquette recouvrant actuellement les livres .
- V Photographie extraite de : "Ouest-France", 25/1/1982
- VI Photographie extraite de : "Ouest-France", 18/4/1980

tendait, depuis trois ans, à hâter la venue du jour où cette organisation pourrait être faite. Il avait procèdé par groupements régionaux, réunissant en congrès, à Besançon, à Amiens, les sociétés de ces deux régions. C'est dans l'Est, pour la préparation du congrès de Besançon, qu'il commença, en avril 1878, sa campagne des sociétés républicaines d'instruction. La première conférence eut lieu à Dôle où il fut secondé par un des plus dévoués adhérents de la Ligue, M. Bourgeois. On l'entendit ensuite à Lons-le-Saulnier, à Champagnole, à Poligny, à Pontarlier, à Chalon; il fonda alors trois sociétés (1). En juillet, il était à Meaux. En septembre, il revint dans l'Est, alla à Épinal, Vesoul, Montbéliard, Besançon, Pierre, Saint-Claude, Pontarlier, donnant quatre

(1) Voici le type général des statuts adoptés par ces sociétés

### Statuts de la Société républicaine d'instruction d

Il est formé, entre toutes les personnes qui adhèrent aux présents statuts, une société sous le titre de Société républicaine d'instruction de

Cette Société fait appel au concours de tous les républicains pour travailler, par tous les moyens légaux, au développement de l'instruction.

Ello a son siège à . Sa durée est illimitée.

Les dames sont admises à en faire partie.

La Société a pour but dès à présent :

Article premier. — D'établir des bibliothèques populaires dans les communes qui auront réuni le plus d'adhérents, relativement à leur population, de provoquer des créations de so-

conférences, formant trois sociétés. En novembre, il est à Reims, Dannemarie, Athis-Mons, Corbie; en décembre, à Troyes et Melun. Il fait en même

ciétés locales de bibliothèques n'ayant avec elle d'autre lien que celui de la communauté de principe et d'efforts;

D'aider à l'établissement de librairies de campagnes, dans les communes de l'arrondissement;

xD'organiser des lectures à haute voix et des confèrences familières, soit à domicile, soit en réunions publiques;

« D'appeler l'attention des municipalités sur toutes les mesures qu'elles pourraient prendre dans l'intérêt de leurs écoles;

D'installer partout où faire se pourra des troncs du Sou des Écoles.

#### Art. 2. - La cotisation aunuelle est fixée à

Tout ce qui excédera cette somme sera inscrit à titre de don. Les cotisations seront versées dans le courant de novembre entre les mains du trésorier qui en délivrera un reçu détaché d'un registre à souches.

Les recettes et les dépenses seront inscrites régulièrement sur un livre coté et paraphé par le président de la Société.

Art. — La Société est administrée par un Comité de membres, dont un trésorier et un secrétaire, nommé en assemblée générale et renouvelable par tiers chaque année.

Ces fonctions sont gratuites.

Les membres sortants sont rééligibles.

Art. 4. — Le Comité nomme son bureau et fait son règlement. Il convoque la Société quand il le juge utile.

Il rend compte de son administration et de sa gestion financière à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le deuxième dimanche de novembre, et sera annoncée, quinze jours à l'avance, par les journaux républicains de l'arrondissement. On s'abstiendra de toute controverse politique et religieuse dans les assemblées générales de la Société.

Art. 5. — Nulle modification ne pourra être introduite dans les présents statuts qu'après avoir été proposée, en temps utile au Comité, qui sera tenu d'en faire mention dans les annonces fixant la date de l'assemblée annuelle.

Assemblee, generale des sociétaires de for Léglée ai l'Anseignement.

Monsieur & Grendent dit que la reunian a paux but de procèder au remplacement du l'imité dont les princies sont capires, il assence ensute. que Me Charles Leprines donne sa demission de président de la Bibliothèque, et che Surenne celle de secretaire. Alpris quelques parales de regret sur ces deux demessions, Me onsiens le Président donne la harole à Me Lépane. trésoir qui let brateport mivant: Comptes des recettes et des dépenses pour léverur 188283 Treliquet en ricettes du Compete approuvé dans la seance du 31 Obout 1882 Receptes Les recettes se mantent a Ensemble 677 11 Depenses

Bons-punts centines 18%. 12 4 Donne le loreto de cousse d'éparance & ferix 236.60 4 42442 Achats de lines Notes du relieur, frais de bureaux el dépenses diverses Cotal des dépenses Excédent des recthes sur les dépenses La parole est insuite donnée à Me Junierene, secretaire Me Lurienne déclare n'avoir pas fail de respeport, parce qu'il enl élé hop mouvais en le manque d'assiduite

des membres à faire leur service McMorin à qui la parch est donnée exprime le disis que le comité puisse remplacer lei-même les membres qui viendraient à danner leur demission dans le courant de l'année. Antérieure ment cette faculté était réserves à l'étemenblée Générale qui, n'ayant lieu qu'annuellement, ne pouvoit pour consequent nommer de membres dans le courant de l'année a qui entraînait foicement : un relachement dans le service, et qui, au lien d'être fait pour trois membres comme il doit être air régulièrement, n'était plus fait que par deux et quelque sois un membre. Cette proposition est adoptes à l'unanimité. Monsieur le président fait ensuite pracéder a la namination du membre du Comité. Sout nomines. Me. Me. As lix, oblain, Guillebot, Galland, Sacotte, Leblane, Sefrance, pire, Sefrance, fe egendre, De Setourneur, Surienne. Morin, Rivet. Sanson, Cronion. Sauce tenante tions des membes donnent leur demission a soul Me M. Lucienne, Givel of Cronion. La siance est lever à 10 heures 10. Seance du 28 Aout 1883. sous la Fresidence de 16º Main dayen d'ade. Grunts: A. M. Chiy, Collain, Galland, Sacotte Morin, Sanser Strents: Mo. Mo. Guilleson, Legendre. Topies leiture et abbrobation du proces verbal

de la dernière seance Monsien la Grésident dis

que le but de la reunion est de nommer les membres. qui doivent composer le nouveau bureau Sout nommes: Mach. D'Litaumeur, president, Galland vice-president, Janson secretaire & Sefranc pia theinin. Me Letourneur frend la présidence de dit air la ouestion la beles pressante est à son aire d'aineter des live, pour augmenter sous ce rapport l'avoir de la Biblio thèque. et prepose en consequence de voter une somme de deux cente france Cette proposition al accepter à l'unanimité. Il est ensuite aicide que le chaix des livres sera lait har les soins de Moch. Galland, nie print Moin; Le blane 11 Jamen, Gentaire. Il est ensuite duidé qu'une somme de conquante pance sera mise à la disposition de chaque eine four achat de bons point Séries pour le service de chaque dimanchesse comme suit. 1º Line. Me. ch. validand, Morin: 2º Serie M.M. Allain Sacotte: 3º Serie Mil Sellane & Legendre: 4 Line to the Folis, Gilleto. L. Li have fel. Il ist decide or outre some le secretaire unettra à chaun une ettre contenant les dates auxo quelles chaun des membres ausa à se rendre à la Billiothèque La Saince est leves à cheure s.

Jeanes du 6 Février 1886 sous la présidence de M' Satourneur, président Frients: Mr Me Ablain , Alix , Galland, Setrumum, Sacotte, Solan Sepane Jun, Sepane fils, regendre Sanson Mounts. No Guilbol. Tepres leture et approbation de proces verbal de la dernière seane, l'Comité décide: que les alonnés qui ne rendent pas leurs volumes dans ledélais aconserses sucon invités à la rendre par vois de lettres, qui leur seront envoyen par les soins du secretaire Les membes de comité se partagent onsiès. les listes des cotisations à remillir. La beance est leves à 11 hours mains 10 Seance du Ortobe 18th sous la presidence de Mo Setaumen, president Presento Methe Galand, Tellans, Lepans, peri. Sepane, fils, egenere Stutinene, Samon Hents M.M. Allain, Mig, Guillot, Sacotte. Three letture of appiro bation, du proces que la reunions rura, lien le 12 Movembre us courtoines prochain et aux len dans une des salles de la Mairie; les membres du comité qui n'aurain has recuille leurs, cotisations sont pries de Laire et de les verser au bissier dans les plus befdelou parible afin de lui humithie de drever con, that. La Seance : A river à rohoures mains p

# **BIBLIOTHÈQUE**

# MENCIPALE

de

# Granville

Chère lectrice... Cher lecteur...

La Bibliothèque Populaire vous abrite avec le concours de votre CAISSE D'EPARGNE.

Ce livre sera épargné à l'aide de cette couverture offerte avec le concours de votre CAISSE D'EPARGNE.

A votre tour faites confiance à votre CAISSE D'EPARGNE, où le meilleur accueil vous sera donné.

Le plus fort intérêt NET d'IMPOT SANS DECLARATION FISCALE sur des capitaux disponibles à TOUT MOMENT.

### CAISSE D'EPARGNE DE GRANVILLE

18, cours'Jonville



LA OU EST L'...



# Depuis 102 ans au service des lecteurs

# La bibliothèque populaire tient bon le cap



Le président André Tendron écoute le rapport d'activités présenté par Mme Bouillet, bibliotécaire.

### Dimanche, à la mairle...

# Le centenaire de la bibliothèque marqué par une exposition

La Bibliothèque Populaire de Granville a cent ans, un événement que le président de l'association qui la gère, M. André Tendron, a tenu à marquer par une assemblée générale extraordinaire placée sous la présidence d'honneur du conseiller général maire de Granville, dimanche 20, à 15 h 30, dans le cadre de la mairie.



